




N°0 - mars - 2012

Le magazine du Conseil général de Mayotte

Mayottemag

LA POLITIQUE
Financière et budgétaire
DU CONSEIL GÉNÉRAL

BUDGETS
État des depenses
État des recettes
P6

LES PERSPECTIVES
Épargne brute positive
Des charges indues
P9

PROJETS FINANCÉS
Appels à projets
Politiques d'initiative
P11

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

SOMMAIRE

EDITO

PREAMBULE

CHAPITRE 1 **LE BUDGET DU DEPARTEMENT**

ETAT DES DEPENSES
ETAT DES RECETTES

CHAPITRE 2 **LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES**

LA NECESSITE D'UNE EPARGNE BRUTE POSITIVE
LA COMPENSATION DES CHARGES INDUES
LA NECESSITE D'UNE AIDE EUROPEENNE
LES PRIORITES DU DEPARTEMENT

CHAPITRE 3 **LES PROJETS PRIORITAIREMENT FINANCES DES 2012**

SOUS FORME D'APPELS A PROJETS
SELON NOTRE CHAMP DE COMPETENCES ET DES POLITIQUES D'INITIATIVE
AUTRES OPERATIONS PRIORITAIRES
LES RESTES A REALISER

CONCLUSION : INVESTIR MALGRE NOS DIFFICULTES

Directeur de publication : Daniel ZAIDANI
Directeur de la rédaction : Eddine MADJID
Rédacteur en chef : Abhar ALI
Coordinateurs : Mariata SAINDOU, Ahmed ABDULLAHI, Bacar ACHIRAF, Anais ALIHAMIDI
Graphisme: Dayane NOURDINE
Photographie : Source Web
Iconographie : Anrchidine BACAR
Dépôt légal : Mars 2012
Issn : en cours

© Conseil général de Mayotte

Nous remercions M. Samir ABDOUL-SALAM Directeur des finances du Conseil Général et les cabinets Mensia, Séban&associés et Partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce magazine.

dir.com@cg976.fr
Tél : 0269 63 60 60 - Fax : 0269 63 66 35

LA POLITIQUE FINANCIÈRE & BUDGÉTAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL



Daniel ZAÏDANI

Président du Conseil général
Département de Mayotte

Mes chers collègues,

Pour la première fois en trois ans, le Conseil général organise sa session budgétaire au mois de mars : cela a surtout été rendu possible parce que nous avons aujourd'hui une vision plus exacte de notre situation financière.

Cette vision, nous peinions à l'avoir. Mais grâce à l'initiative de la majorité centre et gauche, des audits sur nos ressources humaines et nos finances ont pu nous éclairer sur la réalité financière, très dégradée au 31 décembre 2010, de notre institution. Néanmoins, ces informations, dont vous avez tous connaissance aujourd'hui, nous permettent de mieux anticiper et de prendre les décisions qui s'imposent.

Aussi, le redressement des finances de notre Département, priorité n°1 de notre programme politique, passe-t-il d'abord par une meilleure maîtrise de notre comptabilité d'engagement. Et cela nécessite, tant pour nos partenaires financiers (l'Union Européenne, les banques commerciales, l'AFD, la Caisse des dépôts et des consignations…), que pour les acteurs socioéconomiques locaux, de mettre en place au Conseil général, un plan pluriannuel d'investissements (PPI) sur trois ans, soit notre plan de mandature 2011-2014, qui se veut clair et réaliste, dans un contexte de crise généralisée manquant de perspective.

Pour toutes les opérations envisagées dans le cadre de notre PPI, le Conseil général sera le seul maître d'œuvre. Pour ce faire, nous utiliserons toutes les ressources financières existantes, à savoir, le Plan de relance, les dotations de l'Etat, les prêts, et notre capacité d'autofinancement retrouvée grâce aux efforts budgétaires mis en place en 2011.

Par ailleurs, le principe qui prime ici, dans cette politique d'investissements, est celui d'un aménagement territorial équilibré où le Conseil général se reconcentre sur ses compétences, sans pour autant oublier les initiatives d'accompagnement départementales.

Mes chers collègues, nous avons hérité d'une situation où tous les indicateurs étaient dans le rouge mais c'est un rouge que nous nuançons grâce aux efforts fournis par rapport aux choix que nous entreprenons.

CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

NATIONAL

La France se trouve aujourd'hui confrontée à des déséquilibres budgétaires de grande ampleur. L'intensité de la récession mondiale explique pour une large part l'ampleur de ces déficits. Elle ne laisse augurer qu'un retour très progressif à des conditions économiques plus normales, associée à une certaine atonie des recettes sociales et fiscales.

Il ne faut donc pas attendre du seul retour de la croissance, la restauration de nos finances publiques. Comme l'illustrent, par ailleurs, les graves perturbations qui affectent aujourd'hui les marchés financiers, les déficits publics constituent sans doute aujourd'hui un frein au rétablissement de nos économies. Ils suscitent des réflexes de précaution et des inquiétudes qui risquent de peser durablement sur la demande des ménages et des entreprises, si les premiers signes d'une remise sous contrôle des comptes publics ne sont pas rapidement perceptibles.

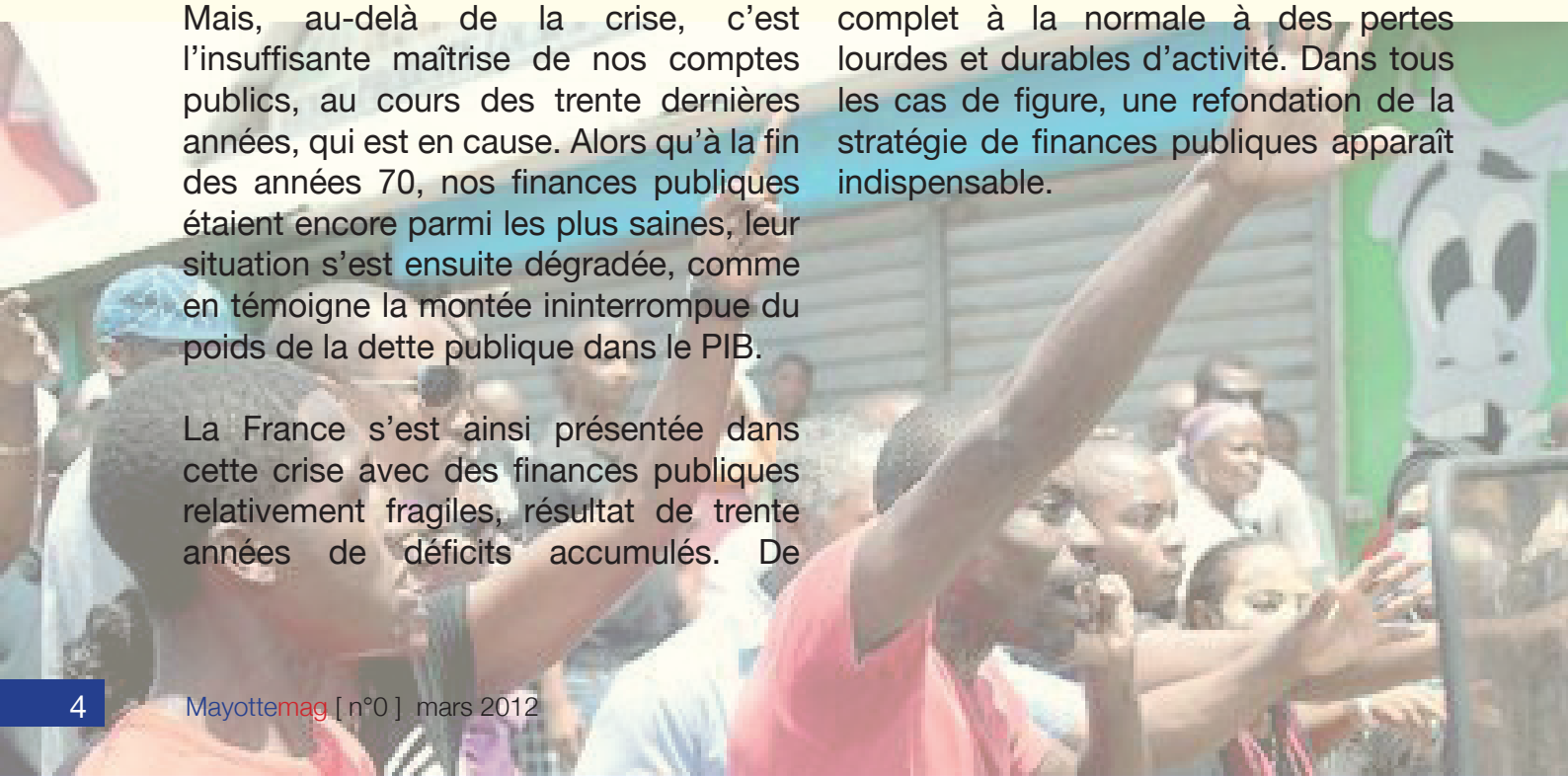
Mais, au-delà de la crise, c'est l'insuffisante maîtrise de nos comptes publics, au cours des trente dernières années, qui est en cause. Alors qu'à la fin des années 70, nos finances publiques étaient encore parmi les plus saines, leur situation s'est ensuite dégradée, comme en témoigne la montée ininterrompue du poids de la dette publique dans le PIB.

La France s'est ainsi présentée dans cette crise avec des finances publiques relativement fragiles, résultat de trente années de déficits accumulés. De manière emblématique, les périodes de haute conjoncture n'ont pas été utilisées, en France, pour réduire sérieusement les déficits publics comme d'autres nations ont su le faire.

La nécessité d'une bien meilleure maitrise de la dépense, présente et à venir, y est mise en avant, qu'il s'agisse de l'État et, plus encore, des collectivités locales et des régimes sociaux, deux secteurs où la trajectoire de la dépense apparaît globalement insoutenable.

La période qui s'ouvre appelle donc une réorientation, en profondeur, de la stratégie de la France, en matière de finances publiques. Il s'agit de conduire des politiques budgétaires qui contribuent à stabiliser la conjoncture économique tout en préservant les intérêts des générations futures.

Pour illustrer l'importance des enjeux auxquels se trouve aujourd'hui confrontée la France, le rapport s'efforce d'éclairer les évolutions à venir à l'aide de scénarii macroéconomiques allant d'un retour complet à la normale à des pertes lourdes et durables d'activité. Dans tous les cas de figure, une refondation de la stratégie de finances publiques apparaît indispensable.



LOCAL

Conséquence des mouvements sociaux qui ont perturbé l'activité de l'île pendant 44 jours en octobre et novembre 2011, le climat des affaires s'est sensiblement dégradé. Il perd 3,4 points au quatrième trimestre 2011 (après -5 points au troisième trimestre de cette même année) et se situe désormais très en deçà de sa moyenne de longue période (-15 points), témoignant ainsi d'une économie en difficulté.

Les principaux indicateurs économiques sont également en recul : le marché de l'emploi se détériore ; la consommation des ménages se contracte, en dépit de la baisse des prix constatée au cours du trimestre ; les échanges avec l'extérieur accusent un net repli.

La situation financière des entreprises, qui enregistraient déjà, avant la crise sociale, de longs délais de paiement et des difficultés de trésorerie, est très tendue. Ainsi, nombre d'entre elles ont été amenées à demander des licenciements économiques et n'envisagent l'investissement qu'en termes de renouvellement.

Dans ce contexte de tensions sociales et de difficultés financières des collectivités locales, le gouvernement a mis en œuvre un plan de relance de l'économie et de sauvegarde de l'emploi d'un montant total de 53,4 M€ destiné à financer des opérations inscrites au contrat de projet 2008-2013. Dans ce cadre, l'Etat prendra en charge la totalité du financement de certains projets qui pourraient débuter dès le premier trimestre 2012 et qui devaient initialement être financés à la fois par l'Etat et le Département.

A l'instar des solutions envisagées à la suite de la crise antillaise de 2009, un plan Co.RAIL (Contrat de Reprise de l'Activité à l'Initiative Locale) a également été activé pour un montant total de 1,2 M□. Ce dispositif permet à l'Etat de prendre des mesures exceptionnelles pour aider les entreprises à faire face à leurs difficultés de trésorerie via des mesures visant à faciliter l'accès au crédit bancaire à court terme ou à faciliter la reprise de l'investissement à moyen terme.

Au-delà du plan de relance, un panel de mesures d'urgence a été communiqué par le préfet de Mayotte : étalement des charges sociales et des dettes fiscales (CSSM, CACM, DSF, TG, etc.) dans le cadre du Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises (CODEFI), possibilité de recourir au chômage partiel, etc.

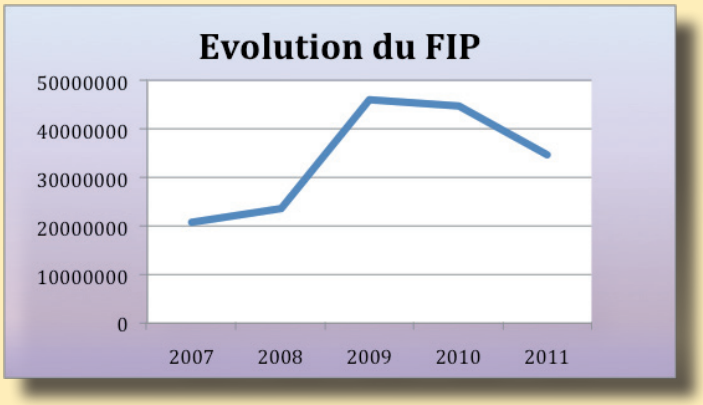
Les perspectives d'une véritable reprise à court terme paraissent peu probables. Dans ces conditions, seule une relance de la commande publique, moteur déterminant de la croissance mahoraise, pourrait donner un peu de visibilité aux entreprises et leur permettre d'envisager une expansion de leurs activités.

LE BUDGET DU DÉPARTEMENT

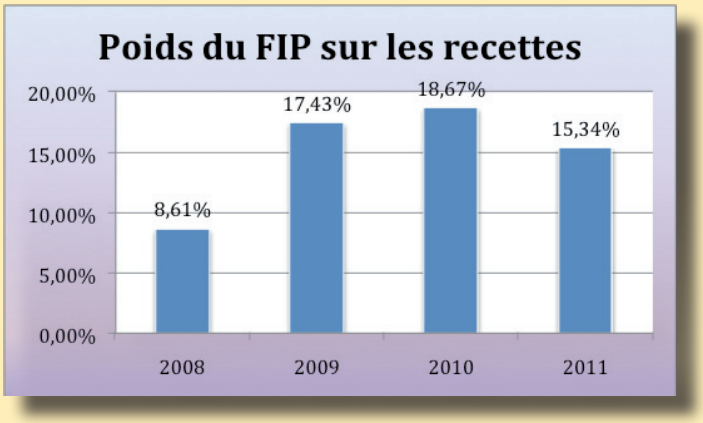
1) ETAT DES DÉPENSES

Les dépenses du département comprennent essentiellement le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP), les charges liées au personnel et les budgets annexes.

Concernant le FIP, l'on notera en premier lieu sa croissance excessive par rapport à la capacité contributive du budget du Conseil général. D'un montant de 20,8 millions d'euros en 2007, il est en effet passé à plus de 44,9 millions d'euros en 2010, puis à 34 millions d'euros en 2011.

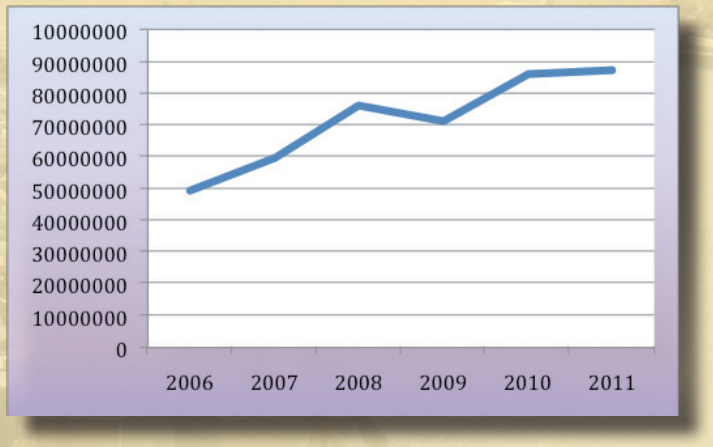


Et par rapport aux recettes de fonctionnement, les chiffres de 2010 correspondent à 18,67 % et ceux de 2011 à 15,34 %. Or, aucune de ces croissances n'a été compensée par une diminution des dépenses ou par une hausse des recettes de fonctionnement. Sur les comptes du Conseil général, cela s'est donc traduite par une perte sèche d'autofinancement (ou épargne brute).



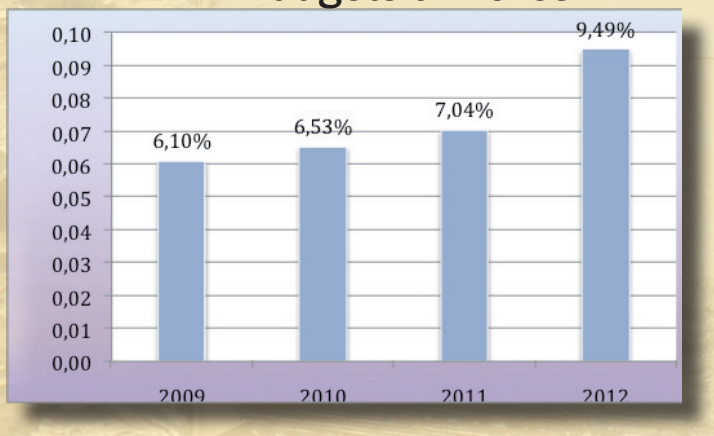
S'agissant en dernier lieu des charges liées au personnel, il conviendra de retenir que malgré le ralentissement qu'elles ont connues, les efforts demeurent insuffisants pour reconstituer une épargne brute positive, compte tenu des recettes perçues (schéma 3). De 2006 à 2011 en effet, la masse salariale nette est passée d'un peu moins de 50 millions d'euros à plus de 89 millions d'euros, avec un maximal de 111 452 334, 30 millions d'euros observé en 2009.

Masse salariale



A cela, s'ajoutent également des budgets annexes (SIS, STM) de plus en plus importants : il y a trois ans, ces budgets représentaient 6,10% du budget global contre 9,49 % en 2012.

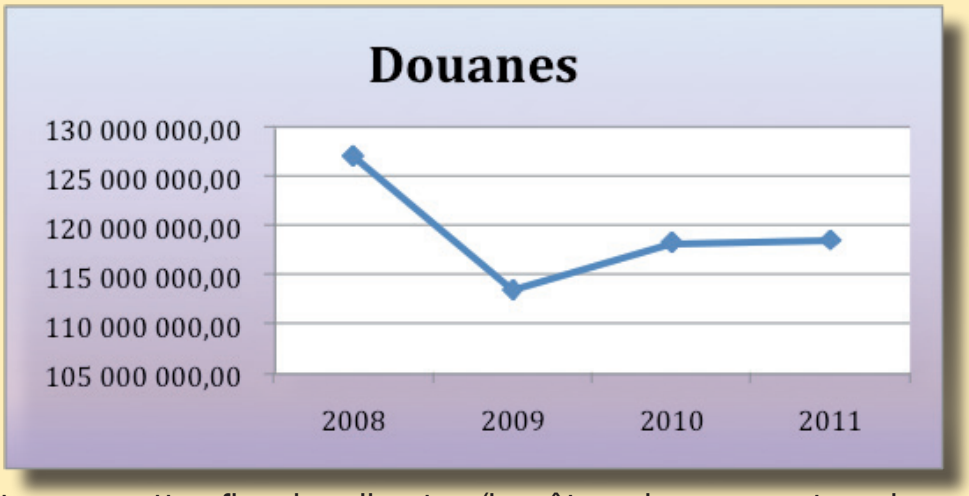
Budgets annexes



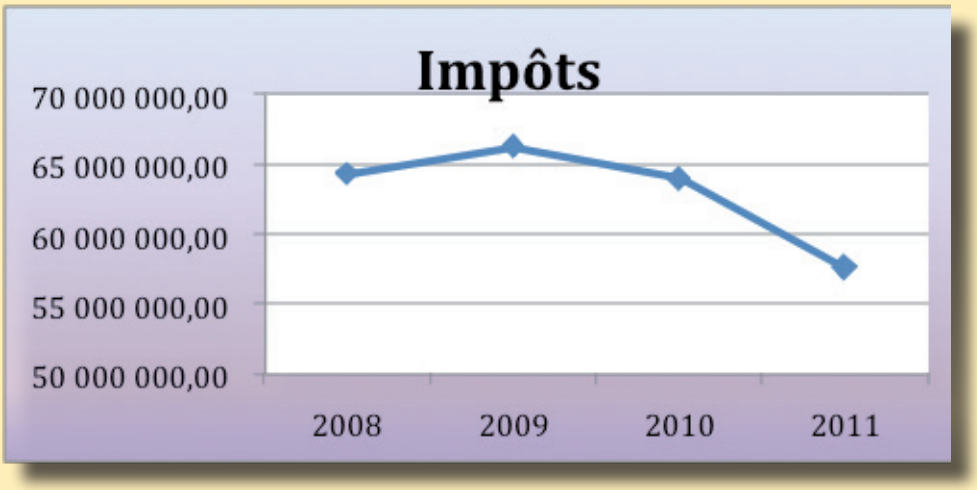
2) ETAT DES RECETTES

Les principales recettes du Conseil général sont composées des taxes douanières, de la taxe à la consommation et de la taxe sur les produits pétroliers.

Concernant les douanes, ces dernières enregistrent une forte baisse en 2009 (-14 millions d'euros), avant que l'on assiste à une remontée en 2010 (+5 millions d'euros) puis à une relative stagnation de ce montant en 2011 qui s'élève à 118 millions d'euros.



Concernant nos recettes fiscales directes (impôt sur le revenu et sur les sociétés), elles représentent 80 % de nos ressources de fonctionnement. Or, celles-ci diminuent chaque année. En 2009, ces recettes culminaient à 66 260 824, 20 millions d'euros tandis qu'en 2011 l'on a perdu près de 9 millions d'euros par rapport à ce montant.



En plus de ses recettes propres, le Conseil général perçoit des dotations globales de fonctionnement (DGF), d'autres participations de l'Etat (FCTA, DGE) et des subventions d'investissement. Tous ces versements sont en forte baisse. A titre d'exemple les subventions d'investissement de 2011 s'élèvent à 5 millions d'euros, contre 22,5 un an plus tôt.

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

L'ampleur des difficultés financières et budgétaires rencontrées par le Conseil Général de Mayotte nécessite la mise en place d'un plan de redressement concerté. Les efforts financiers à entreprendre ne peuvent être supportés par l'actuel périmètre financier du budget départemental. Le nécessaire assainissement de la situation financière passe avant tout par un effort contributif collectif.

LA NÉCESSITÉ D'UNE ÉPARGNE BRUTE POSITIVE

La priorité consiste bien évidemment à reconstituer une épargne brute positive. L'actuel déficit budgétaire ne pourra être résolu dans le temps que si le Département parvient à dégager un niveau d'autofinancement récurrent compris entre 11 et 15 millions d'euros.

En reconstituant une épargne brute, le budget du Conseil général redeviendra bancable et la réduction du déficit passera obligatoirement par la mobilisation d'un emprunt bancaire.

Pour cela et pour répondre aux attentes de nos partenaires (AFD, CDC, Union Européenne), nous nous devons de réduire nos dépenses en :

- réduisant de 5% le chapitre 011, ce qui suppose de revoir les modes de gestion de certaines charges comme les fluides, le transport scolaire et la location, en vue de réaliser des économies ;
- diminuant de 5% la masse salariale (chapitre 012) avant de la maitriser avec une croissance annuelle de 1% ;
- gelant les autres dépenses du chapitre 65, ce qui suppose la mise en place d'une gestion rigoureuse du service des transports maritimes, en optimisant par exemple la gestion des stocks de pièces d'entretien des navires et d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS) avec un mode de financement autre que celui existant.

Pour le volet « recettes », cela consisterait à augmenter de 5 % les droits de douane, qui seraient supportés à la fois par une augmentation des taux et l'effet volume des importations. Ce qui aurait pour conséquence de passer les recettes douanières de 110 à 115 millions d'euros.

LA COMPENSATION FINANCIÈRE DES CHARGES INDUES

La compensation financière des charges indues constitue aussi une solution non négligeable aux difficultés de notre institution. Elle peut être construite selon les hypothèses suivantes :

- 2,2 millions d'euros au titre du remboursement de mises à disposition
- 2 millions d'euros au titre de la DSI
- 2,9 millions d'euros au titre de la Justice musulmane
- Compensation des transferts de charges de personnel relevant des compétences sanitaires et sociales de l'Etat : 0,9 millions d'euros
- Compensation RSA de 4,6 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros en 2012 et 2,1 millions d'euros en 2013

Au total donc, nous pourrons obtenir 12,6 millions d'euros de compensations au titre de l'année 2012.

LA NÉCESSITÉ D'UNE AIDE EUROPÉENNE

Toutefois, l'ensemble de ces efforts ne suffira sûrement pas à sortir le département de ses difficultés. L'appui budgétaire du Xème FED, qui s'élève pratiquement à 23 millions d'euros sur 2 ans, sera effectivement plus que nécessaire à une sortie plus rapide, même si cette contribution est soumise à la réalisation de progrès dans la maîtrise des dépenses de l'institution.

LES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT

Au vu de toutes ces contraintes budgétaires, le Département se doit de prioriser ses projets selon que ceux-ci relèvent de sa compétence ou de sa politique d'initiative départementale.

Assumer nos compétences en matière de santé, par la mise à niveau du dispositif P.M.I, dont l'essentiel des investissements va être réalisé en 2012.

Assumer nos compétences sociales à travers le dispositif RSA par le déploiement de 5 sites d'accueil qui couteront 5 millions d'euros en investissement et en fonctionnement sur l'année 2012.

Préparer l'avenir de Mayotte en portant des projets structurants pour son développement, conformément aux priorités soutenues par l'actuel exécutif.

Porter une politique de déplacement cohérente et durable à l'échelle de l'île, à travers l'infrastructure routière, le transport scolaire, l'interurbain et la modernisation du STM. Ce dernier sera aussi une priorité qui consistera à les soutenir dans leur perspective de constitution de pièces ayant vocation à maintenir un service de qualité.

Développer une politique de l'électrification rurale conformément au plan de relance.

Aides du tissu économique, à l'investissement et au développement du tourisme en soutenant le comité de tourisme dans ses projets 2012.

S'engager en faveur de l'amélioration du cadre de vie des mahorais, dans les infrastructures de santé, sportif, conformément au plan de relance et la construction du musée départemental.

Mise en place d'un plan climat/énergies

Accompagner les associations culturelles, sportives, et les organismes qui œuvrent pour l'intérêt général.

LES PROJETS FINANCÉS EN 2012

SOUS FORME D'APPELS À PROJETS

Compte tenu de la situation financièrement contraignante du Conseil général, il est préférable de recourir aux appels à projets trimestriels. De manière concrète, et dans des domaines bien identifiés comme en matière de coopération régionale et de culture, il s'agira de présenter une offre de financement pour des actions dont nous aurons à définir les priorités, avec des échéances préalablement établies.

Il est cependant des actions qui entrent dans le cadre de rendez-vous annuels incontournables. Les faire disparaître complètement reviendrait à priver la population de moments de partage ou de loisirs devenus rares et précieux, en particulier en ces temps de restriction financière. C'est le cas par exemple de la fête nationale du 14 juillet ou encore du «Festival Inter Mizik» (FIM).

SELON NOTRE CHAMP DE COMPÉTENCE ET DES POLITIQUES D'INITIATIVE

Concernant la priorisation des investissements à présent, nous devons distinguer les investissements qui relèvent de notre champ de compétence de ceux qui relèvent de politiques d'initiative. Il faut toutefois observer que certains d'entre eux sont incontournables car ils relèvent de la mise en place des infrastructures de base pour la santé, la sécurité et les conditions de vie des populations, tels que :

•La rénovation et la création d'équipements médico-sociaux
•L'aménagement et l'entretien des routes départementales
•Les études préalables au PPP qui permettra de créer les Services d'incendie et de secours - SIS
•La réalisation des quais de transfert pour les déchets à Malamani et Hamaha pour permettre la mise en service du CSDU.

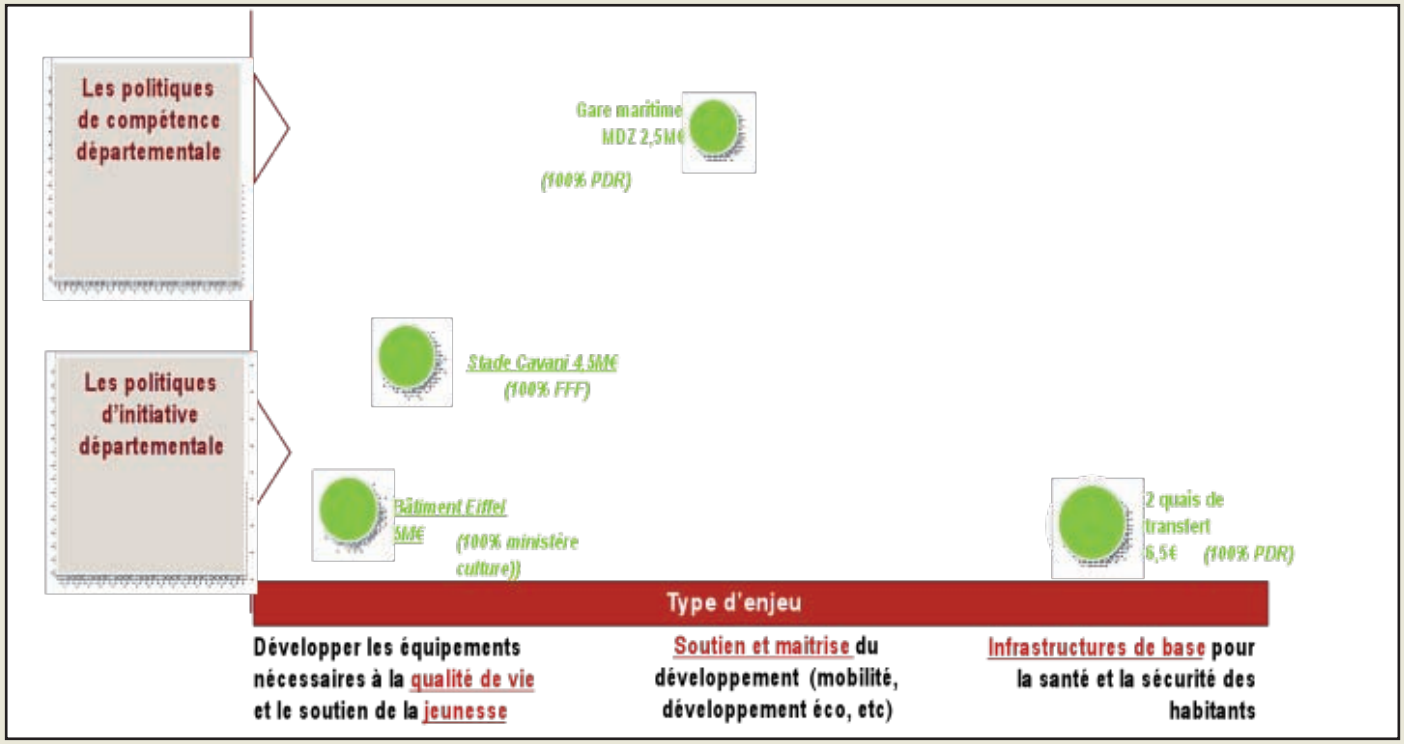
•La mise en œuvre du programme d'assainissement de l'île qui engage le Conseil général, selon les termes de la convention le liant au SIEAM.

Par ailleurs, le Conseil général souhaite engager, au cours de la mandature, des investissements structurants de manière programmatique afin d'améliorer le fonctionnement de l'île et de soutenir le développement équilibré des communes. Ces opérations recouvrent prioritairement :

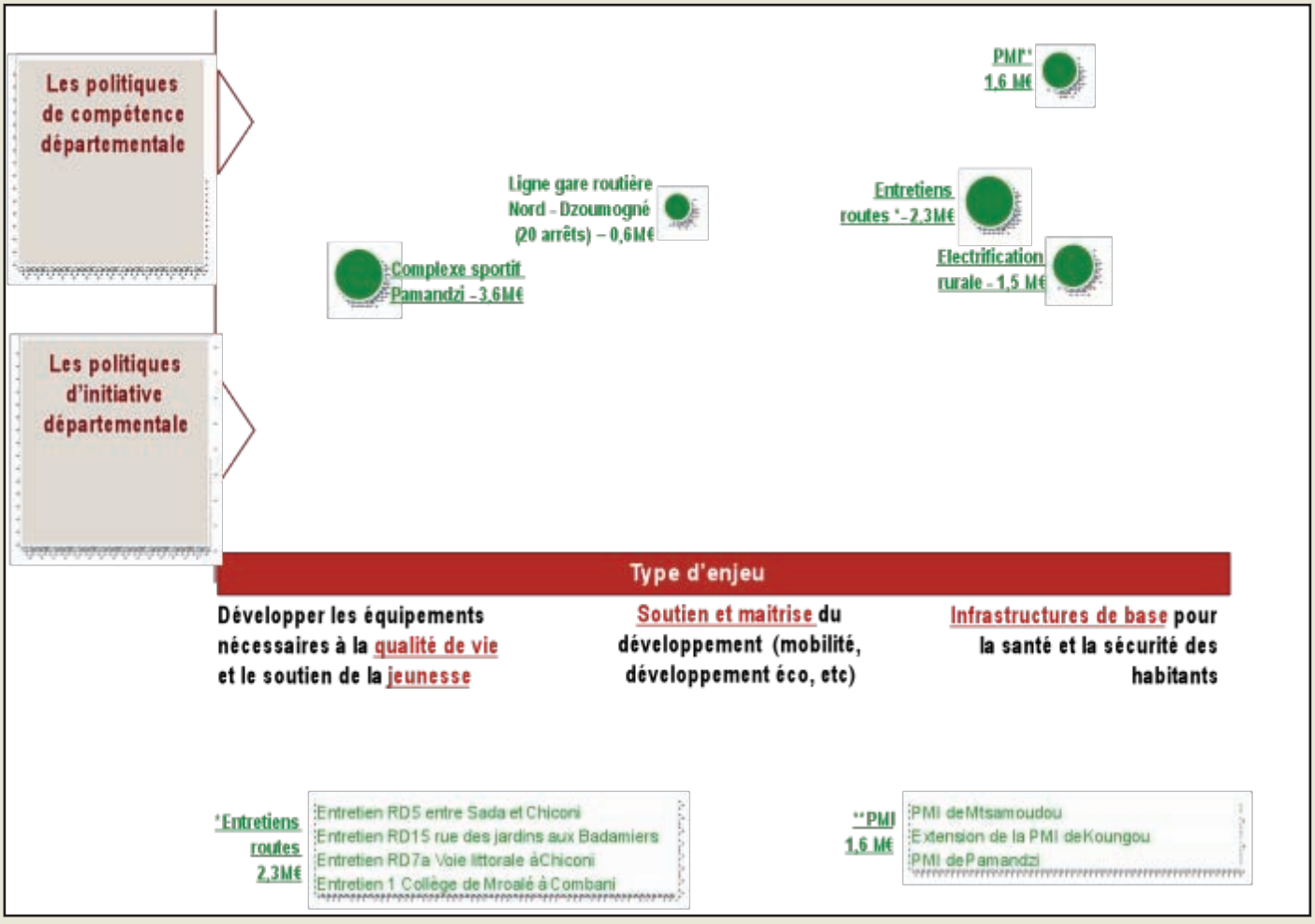
•L'accélération du programme d'électrification rurale, basé sur une identification des besoins établie en 2011
• La mise en place progressive d'un service de transports interurbains
•L'aménagement de la gare maritime de Mamoudzou
Le coût de ces opérations à réaliser en 2012-2013 s'élève à 70 Millions d'euro, dont 19 Millions d'euros au titre du Plan de relance(et autres sources de financement), 10 Millions d'euros de recettes supplémentaire (source de financement spécifique) et 40 Millions d'euros d'opérations nouvelles.

Les projets décidés conjointement avec l'Etat, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général et financés à 100% au titre du Plan de Relance (et autres)

LES PROJETS FINANCÉS EN 2012

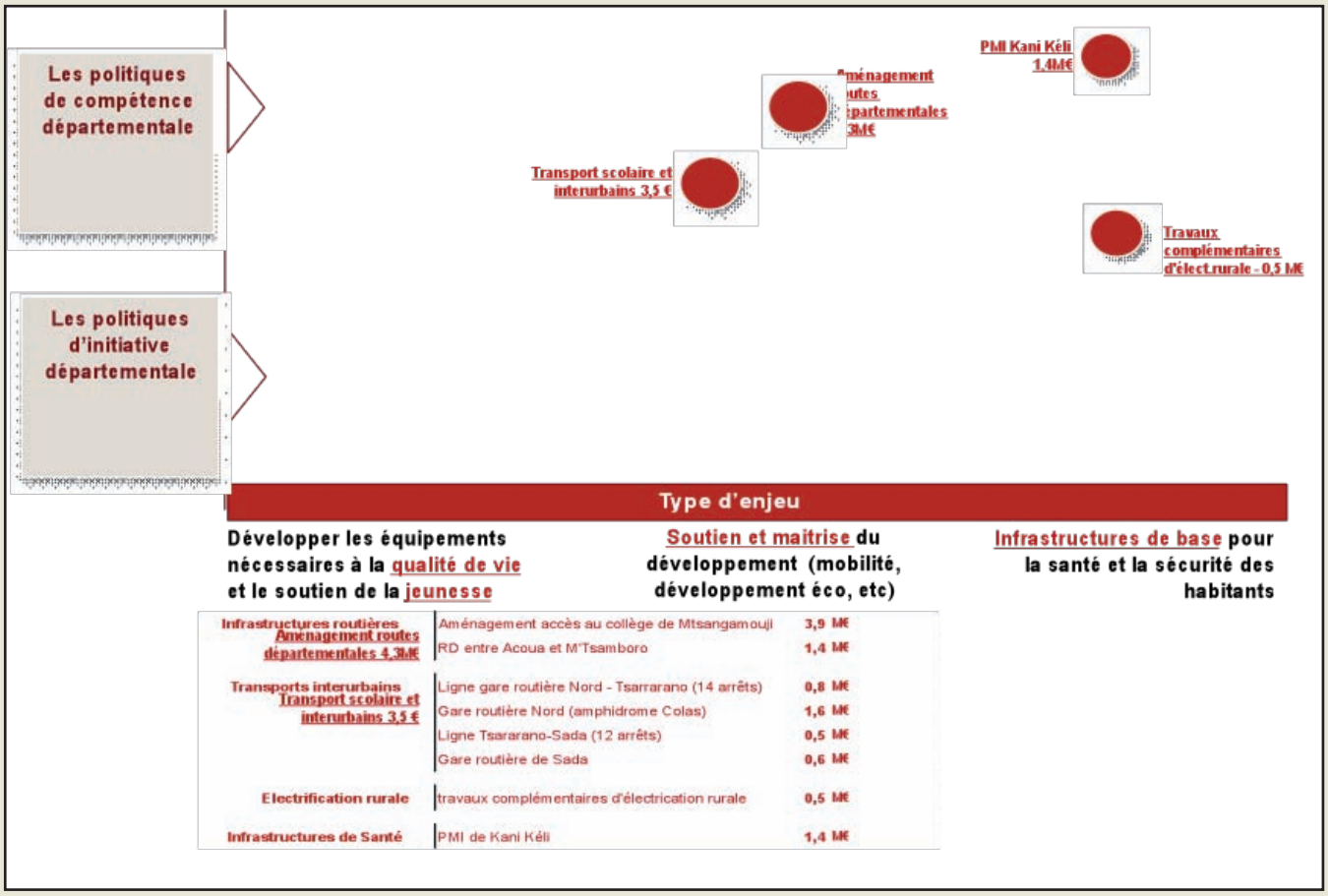


Les projets retenus par le Conseil général et sous sa maîtrise d'ouvrage, financés tant par le Plan de relance que par des dotations spéciales :



LES PROJETS FINANCÉS EN 2012

Les autres opérations prioritaires retenues par le Conseil général sont à financer soit sur ses fonds propres soit par le recours à l'emprunt :



Les « restes à réaliser », qui regroupent les opérations en cours, ainsi que les engagements contractuels pris avant avril 2011, restent à la charge seule du Conseil général. Il s'agit :

• des opérations/subventions d'investissement engagées juridiquement et/ou en cours de réalisation, décidées par l'ancien Exécutif du Conseil général : elles représentent un montant global de l'ordre de 15 millions d'euros à réaliser sur les années 2012 et 2013.
• de l'exécution de la convention pluriannuelle avec le SIEAM, à hauteur de 3 millions d'euros par an.

Les « restes à réaliser » comprennent également un faible pourcentage d'opérations d'investissements internes au conseil général.

La programmation physico-financière des opérations d'investissement présentées ci-dessus s'appuie sur un emprunt de l'ordre de 5 millions d'euros mobilisé en 2012 :

Plan Pluriannuel d'investissement

Nature	Intitulé	TOTAL	2 012		2 013	
		K€	coût K€	recettes K€	coût K€	recettes K€
Restes à réaliser			**17 000**	**0**	**5 300**	**0**
opérations engagées	opérations engagées	**16 300**	14 000		2 300	
dépenses conrtactualisés	convention SIEAM	**6 000**	3 000		3 000	
Accord pour un financement Etat (ou autres) 100%			**8 750**	**8 750**	**10 150**	**10 150**
Déchets	Réalisation de 2 quais de transfert	**6 500**	3 500	3 500	3 000	3 000
Transports	Gare Maritime MDZ (billétique + quais)	**2 900**	2 000	2 000	900	900
Culture et patrimoins	bâtiment eiffel	**5 000**	2 500	2 500	2 500	2 500
Equipements sportifs	extension stade Cavani	**4 500**	750	750	3 750	3 750
Les projets retenus par le Conseil général financés à 100% au titre du Plan de Relance (ou autre)			**6 395**	**6 395**	**3 384**	**3 384**
Infrastructures routières	Entretien RD5 entre Sada et Chiconi	**1 000**	1 000	1 000		0
Infrastructures routières	Entretien RD15 rue des jardins aux Badamiers	**600**	600	600		0
Infrastructures routières	Entretien RD7a Voie littorale à Chiconi	**217**	217	217		0
Infrastructures routières	Entretien 1 Collège de Mroalé à Combani	**470**	470	470		0
Transports interurbains	Ligne gare routière Nord - Dzoumogné (20 arrêts)	**673**	673	673		0
Electrification rurale	travaux d'électrication rurale	**1 500**	1 500	1 500		0
Infrastructures de Santé	PMI de Mtsamoudou	**960**	310	310	650	650
Infrastructures de Santé	Extension de la PMI de Koungou	**275**	175	175	100	100
Infrastructures de Santé	PMI de Pamandzi	**374**	300	300	74	74
Equipements sportifs	Complexe sportif de Pamandzi	**3 710**	1 150	1 150	2 560	2 560
Les autres opérations prioritaires retenues par le Conseil général			**3 500**	**500**	**8 676**	**500**
Infrastructures routières	Aménagement accès au collège de Mtsangamouji	**3 900**	2 300		1 600	
Infrastructures routières	RD entre Acoua et M'Tsamboro	**1 413**	500		913	
Transports interurbains	Ligne gare routière Nord - Tsarrarano (14 arrêts)	**750**	100		650	
Transports interurbains	Gare routière Nord (amphidrome Colas)	**1 650**			1 650	
Transports interurbains	Ligne Tsararano-Sada (12 arrêts)	**484**	100		384	
Transports interurbains	Gare routière de Sada	**579**			579	
Electrification rurale	travaux complémentaires d'électrication rurale	**2 000**	500	500	1 500	500
Infrastructures de Santé	PMI de Kani Kéli	**1 400**			1 400	
Total			**35 645**	15 645	**27 510**	14 034
Reste à charge du conseil général après cofinancements			20 000		13 476	
Capacité nette d'autofinancement avant emprunt (B)			15 000		15 000	
Emprunt (C)			5 000		5 000	
Capacité résiduelle après prise en compte des investissements listés (B+C-A)			0		6 524	

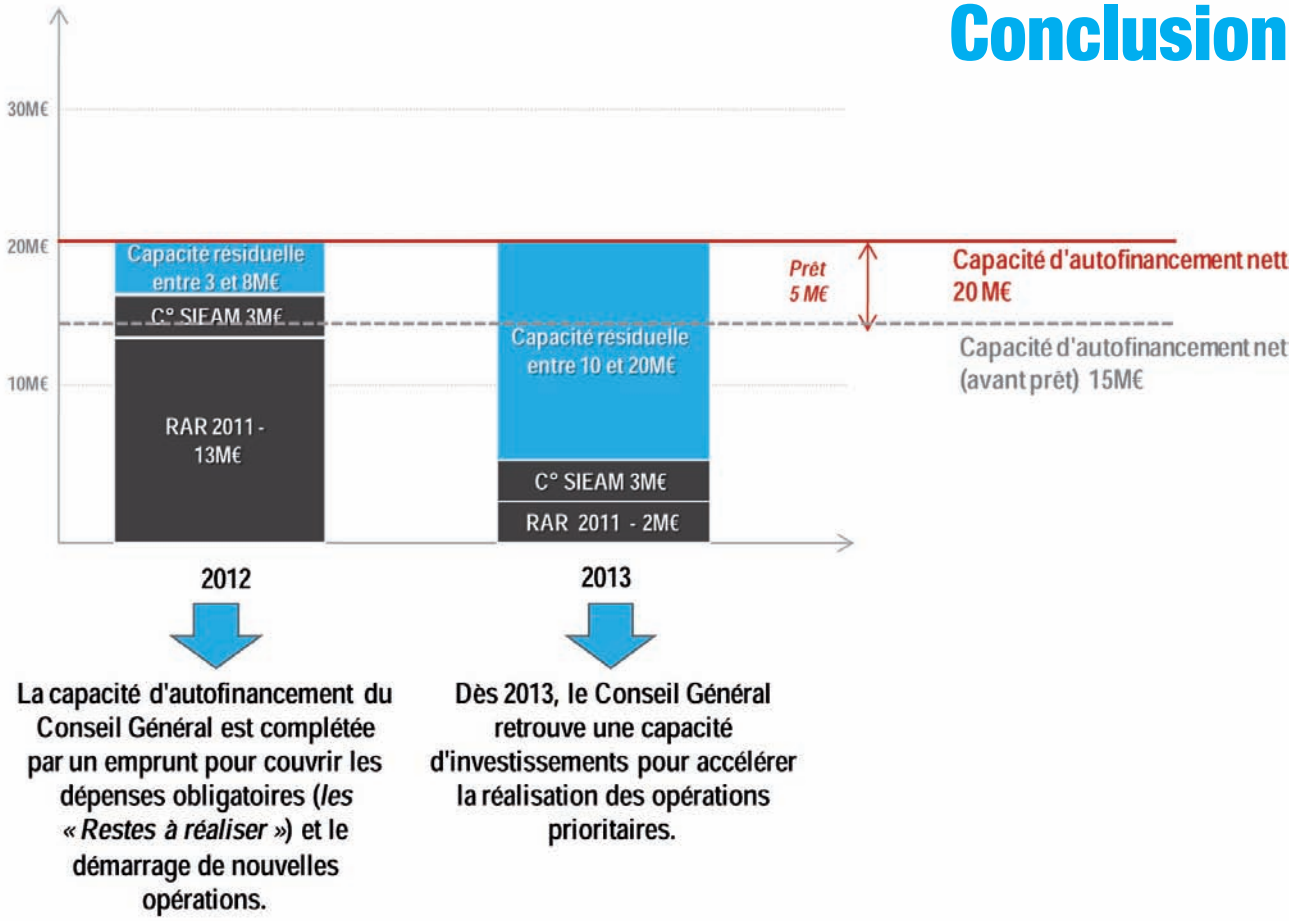
L'objectif 2012 est de clôturer la grande majorité des opérations en cours (13 millions d'euros) et d'engager de nouvelles opérations (études, début de travaux)
L'objectif 2013 est d'accélérer la réalisation des opérations nouvelles et de préparer l'avenir.

Des arbitrages restent à réaliser sur l'affectation de la capacité résiduelle d'investissements, et cela dans une vision pluriannuelle (au-delà de 2013), au regard des autres opérations prioritaires déjà retenues.

En plus de ces différents investissements, le Conseil général sera tenu :

- d'assumer nos compétences sociales à travers le dispositif RSA par le déploiement de 5 sites d'accueil qui couteront 5 millions d'euros en investissement et en fonctionnement sur l'année 2012.
- d'aider le tissu économique, à l'investissement et au développement du tourisme en soutenant le CDTM dans ses projets 2012
- de mettre en place un plan « Climat et énergies »
- d'accompagner les associations culturelles, sportives et les organismes qui œuvrent pour l'intérêt général.

Conclusion



En raison d'une évolution trop dynamique des dépenses de fonctionnement (+26% entre 2006 et 2010), sous l'impulsion de charges de personnel non maîtrisées (+39,6 millions d'euros sur la même période), et d'un prélèvement sur recettes opéré au titre du FIP excessif, le Conseil Général affiche une épargne brute négative à compter de 2009. Ce déséquilibre s'est accentué avec l'annulation de plus de 12 millions d'euros de titres de recettes de fonctionnement au cours de cet exercice.

Privé d'autofinancement, le Conseil Général a recouru massivement à l'emprunt pour financer sa section d'investissement en 2009 et 2010. Ce recours excessif à l'emprunt s'est traduit par une envolée de l'endettement, lequel est passé de 98 millions d'euros à 147 millions d'euros. Compte tenu de son absence d'autofinancement, le Conseil général se retrouve aujourd'hui dans une situation financière de surendettement.

La priorité consiste à reconstituer un autofinancement (épargne brute) positif pour redevenir crédibles auprès des établissements bancaires. L'actuel déficit budgétaire (80 millions d'euros en Décision Modificative) ne pourra être résolu dans le temps que si et seulement si le Conseil Général parvient à dégager un niveau d'autofinancement récurrent compris entre 11 et 15 millions d'euros ou par la mobilisation d'un emprunt bancaire.

Nonobstant la situation actuelle, le Conseil général ne peut cesser complètement de programmer des opérations d'investissement au risque d'enrayer davantage l'économie locale ou de laisser certains services dans une grande précarité (comme les PMI), ceci au mépris de la population que nous accueillons dans nos locaux. C'est pourquoi est-il question de les réaliser le plus rapidement possible.


halO' le réseau qui colore l'avenir
halO'
halO'
halO'
DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE
Matis
halO'
TRANSPORT SCOLAIRE DU DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
nautilus